



Paris, le 16 juin 2025

Réunion bilatérale avec la Déléguée Interministérielle de la Sécurité Routière

Examens supplémentaires – Attribution des places aux B2 et +

Le 5 juin 2025

Présents

Pour l'administration :

D.S.R. :

- Florence GUILLAUME, Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière
- Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC
- Tristan RIQUELME, Adjoint à la sous-directrice ERPC

Pour le SANEER & SR :

- Christophe NAUWELAERS, SG
- Christine FROMM, SGA
- Olivier MACHELE, Responsable
Section encadrement

• **Examens supplémentaires – Attribution des places aux B2 et +**

Le SANEER & SR, par lettre datée du 31 janvier 2025, a demandé que ce dispositif ne bénéficie qu'aux candidats en deuxième présentation et plus (B2+). C'était la politique mise en œuvre lors de la mise en place de la première enveloppe des examens supplémentaires.

L'indicateur de performance de la politique publique est le délai d'attente médian au permis de conduire de la catégorie B. Si on veut démontrer l'efficacité de notre politique publique, il faut réduire ce délai et donc influencer sur les B2 et +. Les réponses apportées dans votre lettre, datée du 14 mars dernier, ne nous ont pas convaincus.

Refuser notre proposition au motif de risquer de mécontenter les EECA tout en précisant que l'objectif de RdvPermis est « de remettre les places d'examen à la main des candidats », alors que la DSR a permis aux EECA d'être « mandatés » (mesure à l'encontre de l'objectif !), n'est pas compréhensible. Bien que nous saluons les avancées apportées depuis son déploiement, l'ambition initiale de remettre les candidats au cœur du processus, en leur permettant de réserver directement leur place d'examen, n'a pas été atteinte. Cette possibilité demeure largement inexploitée, voire méconnue du public.

En fait, nous sommes revenus à l'ancienne méthode d'attribution des places d'examen (MNA). C'est à dire l'attribution de places directement aux EECA qui positionnent leurs candidats selon

leur bon vouloir et peuvent même la veille pour le lendemain changer les noms des candidats.

L'argument concernant le taux de réussite qui risque de rallonger les délais n'est pas non plus recevable. En effet, il revient aux EECA d'optimiser la qualité de la formation dispensée afin que leurs élèves puissent obtenir leur permis de conduire dans les meilleurs délais Pas uniquement pour les premières présentations mais aussi pour les B2 et plus

Avec plus de 1 500 000 examens B effectués par an, nous absorbons très largement la classe d'âge des jeunes en âge de passer l'examen. Ce qui grippe le système, c'est bien le taux d'échec dû à des formations déficientes !

Quant au coût et à la complexité des modifications de RdvPermis, il est très regrettable qu'une application métier restreigne les leviers permettant de piloter une politique publique. Cette application ne doit pas conduire à une absence de possibilité de pilotage local. Il nous semble donc essentiel d'allouer un budget permettant de redonner aux bureaux éducation routière, la capacité de déterminer et de mettre en œuvre les actions les plus adaptées pour réduire les délais d'attente dans leur département.

Le SANEER & SR souhaite savoir pour quelle raison RdvPermis ne peut être un outil permettant d'agir et d'atteindre les objectifs de réduction des délais d'attente.

Une expertise devait être réalisée. Nous demandons sa communication.

Mme BACHELIER réaffirme que les places sont proposées aux candidats. On ne modifiera pas le fonctionnement mis en place avec le déploiement de RdvPermis.

L'idée de RdvPermis est de remettre le candidat au cœur de sa formation et donc de son créneau d'examen. Le BER ouvre des créneaux, c'est le candidat ou l'EECA (qui a mandat au nom du candidat) qui se positionne sur le créneau. Les BER n'ont pas la main. Il n'est pas possible de réserver des créneaux pour les B2 et +.

La DSR peut seulement inciter les EECA à mettre en priorité des B2 et +. L'outil ne permet pas de le faire.

Le SANEER & SR considère et réitère que le choix de laisser la liberté aux EECA de présenter des B1 sur les places d'examen supplémentaires est contraire à la genèse des examens supplémentaires.

Le SANEER & SR indique à la DISR que l'indicateur de performance est celui du délai médian. L'amélioration des délais permettra de prévenir d'éventuelles tentations de privatisation de notre activité. Les examens supplémentaires font partie des leviers possibles. Nous rappelons que la loi nous impose le respect d'un délai de 45 jours.

Le SANEER & SR réitère sa position, les places d'examen supplémentaires devraient être réservées aux B2 et +. Quant à l'impossibilité de par RdvPermis, une application se doit d'être évolutive. De plus, nous rappelons que lors des examens ETG en titre pro, ce sont les agents du BER qui effectuent les remontées manuellement dans l'application.

La DISR nous indique compter sur la mise en place du livret numérique pour avoir un nouveau levier pour réduire le délai médian et pour affiner la communication auprès des usagers et des EECA.

Le livret numérique est un outil qui va permettre de regarder plus finement les parcours des apprenants et leur formation : pourcentage du nombre d'heures moyen, à quel moment ils sont prêts à se présenter.

Le livret est obligatoire seulement depuis septembre 2024. L'échantillon n'est pas encore assez représentatif et révélateur à ce jour.

La DSR n'a pas encore de chiffres précis mais souhaite communiquer dès que possible auprès des usagers sur la réalité des parcours.

La DISR nous explique qu'il est nécessaire d'arrêter de chercher comment aider à financer le permis et qu'il faut un véritable changement des mentalités, de la société, sur le permis de conduire.

De plus, globalement, il faut aussi une communication plus active sur la conduite accompagnée à 15 ans.

La DSR considère que le déploiement Rdv-Permis a pour avantage d'éviter les pertes de places.

Depuis 2005, le SANEER & SR rappelle que les IPCSR et DPCSR ont connu un grand nombre de réformes, de procédures. Les IPCSR ont souvent été mis en cause et se sont remis en question. De plus, nous sommes assujettis à une directive européenne, les IPCSR ont la formation initiale la plus longue du ministère, ils sont assujettis à de la formation continue, à l'assurance qualité qui comprend un audit annuel par leur DPCSR et un audit quinquennal par la DSR. Quid des enseignants de la conduite ? Quid du contrôle de la qualité des formations dispensées en EECA ? Sans une remise en cause de ces professionnels et du contrôle de l'État sur ces établissements, les délais d'attente n'évolueront jamais dans le bon sens !

Pour la DISR, c'est un tout. On est sur des sujets qui sont tous liés entre eux.

Le SANEER & SR est donc dans l'attente de mesures vers les professionnels de l'enseignement...

Rédacteurs :

Christophe NAUWELAERS,
Christine FROMM,
Olivier MACHELE.



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

